

Paris, le 30 SEP. 2008

Monsieur Jean-Gérard KOENIG
Ministère de l'Ecologie,
du Développement et de l'Aménagement
Durables
Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de
Transport Terrestre (BEA-TT)
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX

Références : D-08 : 5047 / SSH/AA
Affaire suivie par : Sylvie STERNAT-HUYNH

Objet : Suite donnée à la recommandation R5 du rapport final d'enquête technique concernant le choc d'un train contre un butoir survenu le 5 avril 2007 en gare de l'Est à Paris.

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 26 décembre 2007, vous avez sollicité Réseau Ferré de France sur les suites qu'il entend donner à la recommandation R5 du rapport établi par le BEA-TT sur l'accident ferroviaire survenu en gare de l'Est à Paris le 5 avril 2007.

RFF avait précisé que, conformément à son système de gestion de la sécurité, la pertinence de l'investissement dans les heurtoirs sur les voies en impasse de la gare de Paris-Est ferait l'objet d'une hiérarchisation en fonction des coûts et des bénéfices liés aux risques évités.

Sur la base de l'étude technique et financière que lui a transmise la SNCF, RFF a mené une analyse de classement et de comparaison des investissements ayant pour finalité l'amélioration de la sécurité du réseau ferré national. Les conclusions de cette étude conduisent RFF à confirmer sa position de ne pas donner suite à la recommandation, quel que soit le type de heurtoirs envisagé.

RFF reste à votre disposition pour tout complément utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général Adjoint Infrastructure



Patrick TRANNOY